



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/66/21/Add.1
28 mars 2012

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Soixante-sixième réunion
Montréal, 16 – 20 avril 2012

Addendum

COOPÉRATION BILATÉRALE

Le présent document contient les changements à apporter au document principal, comme suit :

- **Ajouter** les paragraphes 6 (bis) et 6 (ter) ci-après, après le tableau 3:

Observations du Secrétariat

6 (bis). Vingt pour cent de la contribution du Gouvernement de l'Allemagne pour le triennat 2012-2014 s'élèvent à 8 182 837 \$US. Le Gouvernement allemand a déjà pris des engagements par anticipation, d'une valeur de 10 496 494 \$US, dans des accords pluriannuels (APA) pour le triennat 2012-2014, qui incluent des activités relatives aux plans de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) en Afghanistan, en Bolivie, au Brésil, en Chine, en Iran (République islamique d'), au Lesotho, à Maurice, en Namibie, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, aux Seychelles et en Zimbabwe, ainsi qu'à un plan d'élimination du bromure de méthyle au Yémen. Ces tranches doivent encore être soumises à l'examen et à l'approbation du Comité exécutif. Or, les engagements pour ces tranches futures des APA durant le triennat en cours devant provenir des contributions bilatérales de l'Allemagne dépassent déjà de 2,3 millions \$US les allocations bilatérales de ce pays. L'approbation de tout fonds pour de nouvelles activités telles que le PGEH en Inde ne ferait qu'aggraver davantage le dépassement des allocations de 20 % des contributions de l'Allemagne pour le triennat, si ces tranches étaient soumises et approuvées comme prévu durant la période 2012-2014.

Recommandations du Secrétariat

6 (ter). Le Comité exécutif est invité à déterminer si de nouvelles activités peuvent être approuvées pour l'Allemagne, compte tenu des engagements existants pour des tranches futures des accords pluriannuels qui dépassent déjà les allocations de 20 % prévues par ce pays pour des activités bilatérales durant le triennat 2012-2014.

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.